



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 04-2018

AVIS PUBLIC est donné que le Règlement 04-2018 concernant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2018.

Ce règlement a pour objet d'établir les modalités de publication des avis publics.

Le Règlement numéro 04-2018 peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. (En période estivale, le bureau est fermé le vendredi après-midi.)

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 10 juillet 2018.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Informations : 450 759-2277

Certificat de publication

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Notre-Dame-des-Prairies, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la municipalité l'avis ci-joint, le 10 juillet 2018, entre 13 h 30 et 16 h 30, et qu'une copie de celui-ci est publié sur le site Internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 10 juillet 2018.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière